# Actualité fiscale - Nos sélections au 22 mars 2012

### **Articles**

1.	Les sociétés de gestion, prêtes à financer les entreprises !, par Sandra Sebag, Option finance n° 1165 du 19 mars 2012, pp. 14-17.
2.	Contrôle des droits de succession et de donation : l'administration doit notifier les actes de procédures à l'ensemble des cohéritiers ou partie à une donation, par Sylvie Lerond et Grégory Dumont, Option finance n° 1165 du 19 mars 2012, pp. 20-21.
3.	Un commissionnaire peut constituer un établissement stable en Espagne !, par Victor Hernan et Stéphane Gelin, Option finance n° 1165 du 19 mars 2012, p. 22.
4.	Actualités IFRS : dépréciation des créances commerciales, par Hugues de Noray, Option finance n° 1165 du 19 mars 2012, p. 27.
5.	Droits de mutation sur les transactions immobilières : de nouvelles opportunités à explorer, par William Stemmer et David Colin, Option finance n° 1165 du 19 mars 2012, pp. 30-31.
6.	Stock-options et mobilité internationale : l'administration précise les règles du jeu, par Laurent Partouche, Option finance n° 1165 du 19 mars 2012, pp. 32-33.
	Dossier : Lois de finances, "La lettre des fusions-acquisitions et du private equity", supplément de l'Option finance n° 1165 du 19 mars 2012 :
	- Amendement Carrez et LBO : comment apprécier l'autonomie décisionnelle ?, par Pierre Le Roux et Romain Marsella, pp. 2-3 ;
	- La déduction des moins-values à court terme sur titres de participation au cœur des dispositifs anti-abus, par Martine Ebrard-Grellety et Stéphane Bouvier, pp. 4-5 ;
7.	- Droits de mutation sur titres : une réforme en éternel mouvement, par Christophe Blondeau et Christophe Lefaillet, p. 6 ;
	- Prélèvements, retenues à la source : la valse des taux applicables au 1 <sup>er</sup> janvier 2012, par Thierry Granier, p. 7 ;
	- PME ouvrant droit à réduction d'IR ou d'ISF : le respect de la condition d'effectif est différé, par Lionel Bogey, p. 7.
8.	Le nouveau dispositif sur les trusts a-t-il vocation à s'étendre à la gestion collective ? Une clarification attendue, par Michel Collet et Xenia Lordkipanidzé, "La lettre des fusions-acquisitions et du private equity", supplément de

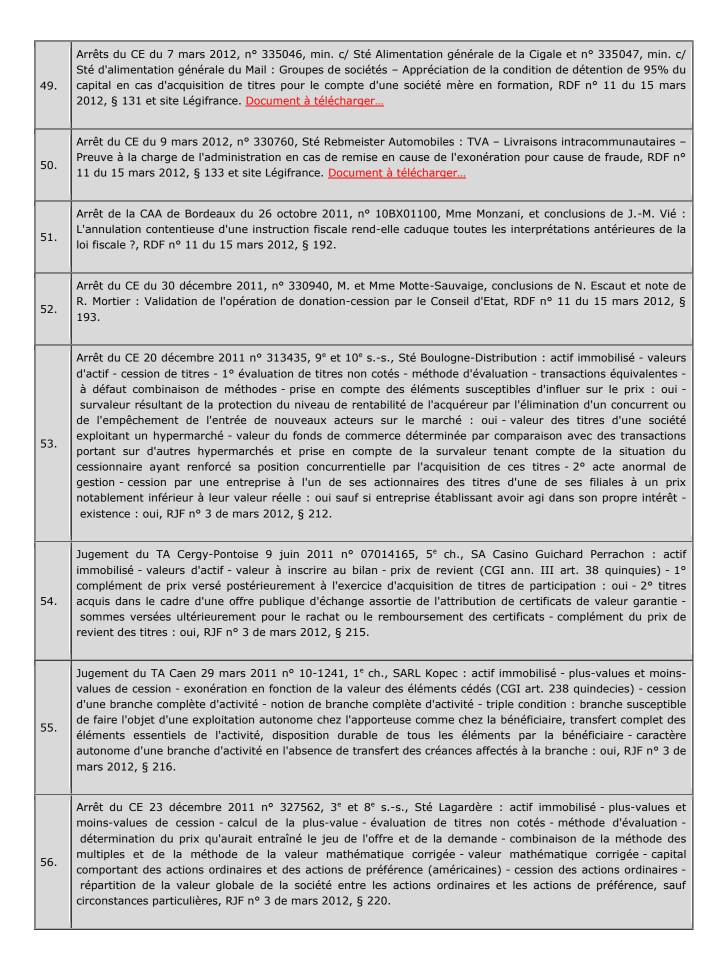
	l'Option finance n° 1165 du 19 mars 2012, p. 8.
9.	Responsabilité des sociétés de gestion dans les licenciements économiques des sociétés détenues en participation, par Isabelle Buffard-Bastide et Pierre Bonneau, "La lettre des fusions-acquisitions et du private equity", supplément de l'Option finance n° 1165 du 19 mars 2012, p. 9.
10.	"Lost in translation" ou comment la définition de fonds d'investissement alternatifs peut affecter le droit français, par Jérôme Sutour, "La lettre des fusions-acquisitions et du private equity", supplément de l'Option finance n° 1165 du 19 mars 2012, pp. 10-11.
11.	Abus de droit : TUP après distribution massive en période intercalaire (Instr. 13 L-1-12), FR n° 14 du 16 mars 2012, § 4.
12.	CVAE : Les associés d'une SCM risquent une double imposition : Comment l'éviter ?, par Danièle Depaëpe et Ghislaine Werbrouck, FR n° 14 du 16 mars 2012, § 16.
13.	Le conjoncturel au détriment du structurel en fiscalité, par Patrick de Fréminet, FR n° 14 du 16 mars 2012, § 18.
14.	Philantropie d'entreprise et fiscalité, par Emmanuel Picq, RDF n° 11 du 15 mars 2012, § 186.
15.	Dispense de TVA en engagement de revendre : perspectives d'évolution pour les transactions immobilières, par David Colin et William Stemmer, RDF n° 11 du 15 mars 2012, § 187.
16.	Annulation, où est donc ta victoire ? Réflexions sur la portée de l'annulation d'une instruction fiscale, par Jérôme Turot, RDF n° 11 du 15 mars 2012, § 188.
17.	Absence de déductibilité de la taxe grevant une opération hors champ de la TVA, même en cas de bonne foi (CE, 21/11/11, n° 316485, min. c/ Sté Tobacco Exporters International), RJF n° 3 de mars 2012, pp. 187-190.
18.	Cession de droits sociaux : exonération d'IR, pas des prélèvements sociaux, RF n° 3439 du 15 mars 2012, § 1.
19.	Liasse fiscale : focus sur les nouveautés 2012, RF n° 3439 du 15 mars 2012, § 2.
20.	Disparition de la théorie du bilan : Conséquences fiscales et prévisibles difficultés d'application d'une réforme marquée par la discrétion, par Marc Michel, Revue fiscale notariale n° 3 de mars 2012, § 3.
21.	Quelques éléments de contexte sur le débat autour des niches fiscales, par Rémy Duron, Revue fiscale notariale n° 3 de mars 2012, § 4.
22.	Donation avant cession : validation du Conseil d'Etat (CE, 30/12/11, n° 330940, en jurisprudence), par Jean-Jacques Lubin, Revue fiscale notariale n° 3 de mars 2012, § 17.
23.	Pactes Dutreil : conditions d'application de l'exonération partielle aux transmissions de titres d'une société holding animatrice (Cass. com., 21/06/11, n° 10-19.770, Bernard, dans l'actualité du 09/02/12), par Didier Barsus et Julie Béguier, Revue fiscale notariale n° 3 de mars 2012, § 19.

24.	TVA: Retour sur l'article 257 bis du CGI (CE, 21/11/11, n° 316485, min. c/ Sté Tobacco Exporters International dans l'actualité du 26/01/12), par JJ. Lubin, Revue fiscale notariale n° 3 de mars 2012, § 20.
25.	Abus de droit : but exclusivement fiscal d'une cession de titres par les associés d'une société immobilière vouée à être liquidée (CAA Paris, 21/09/11, n° 09PA04296, min. c/ Dewolf, dans l'actualité du 16/02/12), par Yves Egloff, Revue fiscale notariale n° 3 de mars 2012, § 23.
26.	L'actualité des conventions fiscales internationales, par Sarah Mahé, Revue fiscale notariale n° 3 de mars 2012, § 24.
27.	Formule : Abattement pour dons consentis à certains organismes, par Danielle Montoux, Revue fiscale notariale n° 3 de mars 2012, § 3.
28.	Acompte sur dividendes: Mission du commissaire aux comptes – Etablissement "officiel" d'un compte de résultat (oui) et/ou d'une annexe (si nécessaire) – Possibilité de faire arrêter le bilan par le dirigeant (oui) – Rapport du commissaire aux comptes postérieur à la décision de distribution (non) – Distribution d'acompte sur dividendes au titre d'un exercice N + 1 avant l'arrêté des comptes de N et avant la fin des travaux d'audit du commissaire aux comptes (non) – Distribution d'acompte sur dividendes au titre d'un exercice N + 1 après arrêté des comptes de N (oui, sous conditions), Bulletin du CNCC n° 164 de décembre 2011, § 164.
29.	Dividende : Paiement du dividende en actions – Protection des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et des bénéficiaires d'options d'achat ou de souscription d'actions (non) – Augmentation du capital réservée aux salariés (non), Bulletin du CNCC n° 164 de décembre 2011, § 166.
30.	Comptes annuels : Apport d'un immeuble à une SCI – Méthode d'évaluation – Valeur comptable ou valeur réelle ?, Bulletin du CNCC n° 164 de décembre 2011, § 171.
31.	Comptes annuels : Souscription d'un contrat de capitalisation – Comptabilisation des produits financiers, Bulletin du CNCC n° 164 de décembre 2011, § 173.
32.	La course présidentielle est lancée, par Sandra Romain, Les Nouvelles fiscales n° 1086 du 15 mars 2012, p. 3.
33.	TVA et CSG "sociale" : le principe des vases communicants, par Caroline Ctorza, Les Nouvelles fiscales n° 1086 du 15 mars 2012, pp. 4-6.
33.	
	du 15 mars 2012, pp. 4-6.  Taux réduits de TVA : l'instruction définitive est publiée, Les Nouvelles fiscales n° 1086 du 15 mars 2012, pp. 13-
34.	du 15 mars 2012, pp. 4-6.  Taux réduits de TVA : l'instruction définitive est publiée, Les Nouvelles fiscales n° 1086 du 15 mars 2012, pp. 13-18.  OPCVM : conséquences des opérations de scission et de liquidation – Régime d'imposition des distributions des OPCVM "side pocket" – Aménagement du régime de liquidation d'un FCP, Les Nouvelles fiscales n° 1086 du 15

38.	Faut-il craindre fiscalement l'année du dragon ? par Pierre Ange Anjuère et Ségolène Kneipp, Revue Lamy droit des affaires n° 68 de février 2012, § 3884.
	Dossier : Les utilisations pratiques de la fiducie-gestion, Droit & Patrimoine n° 212 de mars 2012, pp. 43-78 :
	- La fiducie comme mode d'organisation des opérations immobilières, par Martine Blanck-Dap et yves-Marie Ravet, p. 44 ;
	- La fiducie, outil de protection des majeurs vulnérables, par Hugues Letellier, p. 52 ;
39.	- La fiducie comme alternative au mandat de protection future, par Hubert Fabre, p. 56;
	- Fiducie et société civile : des outils complémentaires, par Sylvie Lerond et Samuel Nauleau, p. 62 ;
	- La fiducie comme outil d'organisation de l'actionnariat, par Nathalie Picarrougne et Eric Dhennequin, p. 66 ;
	- La fiducie : un excellent moyen de sécuriser les pactes d'actionnaires, par Sophie Schiller, p. 71.
40.	Lettre de commentaire de l'ANC à la consultation de l'IASB sur son exposé - sondage relatif au chiffre d'affaires provenant des contrats avec les clients, Site de l'ANC, le 15 mars 2012. <u>Document à télécharger</u>
41.	Lettre de commentaire de l'ANC à la consultation de l'IASB sur son exposé sondage d'amendements aux modalités de transition de la norme IFRS 10, Site de l'ANC, le 14 mars 2012. <u>Document à télécharger</u>
42.	Réponse de l'ANC à l'EFRAG sur son projet de recommandation d'adoption des normes relatives à la consolidation (IFRS 10, 11, 12, IAS 27R et IAS 28R) par l'UE, Site de l'ANC, le 8 mars 2012. Document à télécharger
43.	Livre Blanc de Paris EUROPLACE pour la campagne présidentielle : 20 propositions pour relancer le financement de l'économie et la croissance durable et conforter la position internationale de la place de Paris, Site Paris EUROPLACE, le 20 mars 2012. <u>Document à télécharger</u>
44.	Mesures de simplifications comptables, sociales et fiscales présentées par le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables, le 20 mars 2012. <u>Document à télécharger</u>
45.	Les experts-comptables font leurs propositions fiscales aux candidats, par M. Jasor, Les Echos du 21 mars 2012.
46.	Bouclier fiscal : Hollande se place entre Rocard et Sarkozy, par I. Best, La Tribune du 19 mars 2012.
47.	Fiscalité : Bercy enregistre un nombre record de réclamations, par F. Piliu, La Tribune du 19 mars 2012.

## **Jurisprudence**

Arrêt de la CJUE du 1<sup>er</sup> mars 2012, aff. C-280/10, Kopalnia Odkrywkowa Polski Trawertyn P. Granatowicz, M. Wąsiewicz spółka jawna c/ Dyrektor Izby Skarbowej w Poznaniu: TVA – Directive 2006/112/CE – Articles 9, 168, 169 et 178 – Déduction de la taxe payée en amont pour des opérations effectuées en vue de la réalisation d'un projet d'activité économique – Achat d'un terrain par les associés d'une société – Factures établies avant l'enregistrement de la société demandant la déduction, Site de la CJUE et RDF n° 11 du 15 mars 2012, § 136. Document à télécharger...



at 3° ss., SARL Smie, CE 30 décembre 2011 n° 342566, 8° et 3° ss., SARL Distribur : IS - champ d'application - personnes morales assujetties - sociétés de personnes - option pour l'impôt sur les sociétés (CGI art. 229, 91) - notification de l'option - l'o service compétent - service des impôts du lieu du principal d'abbissement (CGI ann. IN art. 22) ou centre de formalités des entreprises (CGI ann. II art. 371 AI 3 371 AS) 5.  57.  57.  57.  57.  57.  67.  67.  6		Arrêts du CE 30 décembre 2011 n° 342567, 8° et 3° ss., SARL Distripc , CE 30 décembre 2011 n° 342568, 8°
report déficitaire - report en arrière des déficits (CGI art. 220 quinquies) - 1º déclaration d'optino pour le report en arrière des déficits : réclamation - 2º délai d'exercice de l'option - déclaration obligatoirement souscrite dans le délai de déclaration des résultats (CGI ann. III art. 46 quater-0 W) : non eu égard à sa nature de réclamation - déclaration souscrite dans le délai de réclamation (31 décembre de la deuxième année suivant celle de la réalisation de l'événement qui motive la réclamation) : oui - déclaration d'option souscrite en même temps qu'une déclaration de résultats tardive - événement : naissance du déficit ? RJF nº 3 de mars 2012, § 232.  Arrêt du CE 30 décembre 2011 nº 316194, 10º et 9º ss., min. c/ Caisse d'éparqne et de prévoyance des Pays de la Loire : 15 - bénéfice imposable - régime des fusions - régime de faveur (CGI art. 210 A) - provisions pour dépréclation de litres inscrites dans la comptabilité de la société absorbée - absence d'imposition et la société absorbée si inscription au passif de la société absorbante : oui - runvisions soumises dans les comptes de la société absorbante au régime des moins-values à long terme : oui - imputation sur les plus-values à long terme de la société absorbante au régime des moins-values à long terme : oui - imputation sur les plus-values à long terme de la société absorbante au régime des moins-values à long terme : oui - imputation sur les plus-values à long terme de la société absorbante au régime des moins-values à long terme : oui - imputation sur les plus-values à long terme de la société absorbante au régime des moins-values à long terme : oui - imputation sur les plus-values à long terme de la société absorbante au régime des moins : oui? RJF nº 3 de mars 2012, § 233.  Arrêt du CE 23 décembre 2011 nº 330608, 3º et 8º ss., min. c/ Sté Subtil France : TVA - déduction de la taxe payée aux fournisseurs - seclusions du droit à déduction respectations introduction pas et france, alors que l'assujett a donné son numéro d'identification à	57.	et 3° ss., SARL Smie, CE 30 décembre 2011 n° 342566, 8° et 3° ss., SARL Distribur : IS - champ d'application - personnes morales assujetties - sociétés de personnes - option pour l'impôt sur les sociétés (CGI art. 239, 1) - notification de l'option - 1° service compétent - service des impôts du lieu du principal établissement (CGI ann. IV art. 22) ou centre de formalités des entreprises (CGI ann. II art. 371 AI à 371 AS) : oui - 2° notification au centre de formalités des entreprises - modalités - case relative à l'option prévue à cet effet devant être cochée sur le formulaire remis au centre à l'occasion de la déclaration de leur création ou de leur modification - déclaration d'existence comprenant les statuts mentionnant l'option pour le régime fiscal des sociétés de capitaux adressée au centre de formalités des entreprises sans cocher la case : absence d'option?
de la Loire: IS - bénéfice imposable - régime des fusions - régime de faveur (CGI art. 210 A) - provisions pour dépréciation de titres inscrites dans la comptabilité de la société absorbée - absence d'imposition chez la société absorbée si inscription au passif de la société absorbante : oui - provisions soumises dans les comptes de la société absorbante au régime des moins-values à long terme : oui - imputation sur les plus-values à long terme de la société absorbante au cours des exercices suivant la fusion : oui? RJF n° 3 de mars 2012, § 233.  Arrêt du CE 23 décembre 2011 n° 330608, 3° et 8° ss., min. c/ Sté Subtil France : TVA - déduction de la taxe payée aux fournisseurs - exclusions du droit à déduction - acquisitions intracommunautaires de biens - mécanisme dit du « filet de sécurité » (CGI art. 258 C, II) - opérations triangulaires - acquisition par un assujetti identifié en France d'un bien auprès d'un vendeur établi dans un autre Etat membre, et qui est acheminé directement auprès d'un client établi dans un autre Etat membre sans introduction en France, alors que l'assujetti a donné son numéro d'identification à la TVA en France et que l'opération n'a pas été soumise à la TVA dans l'Etat membre de destination - régime général de déduction non applicable, RJF n° 3 de mars 2012, § 241;  Jugement du TA Montreuil 1° juin 2011 n° 1004530 : rémunérations imposables - notion de salaire - options de souscription ou d'achat d'actions - indemnité versée pour compenser l'impossibilité de lever les options en raison de la rupture du contrat de travail - somme trouvant sa source dans le contrat de travail, RJF n° 3 de mars 2012, § 245.  Arrêt de la CAA Lyon 25 janvier 2011 n° 09LY01053, 2° ch., Salomon : produits de placement à revenu fixe - bons ou contrats de capitalisation et placements de même nature (CGI art. 125-0 A) - perte sur rachat - prise en compte du déficit : non, RJF n° 3 de mars 2012, § 246.  Arrêt du CE 23 décembre 2011 n° 330044, 3° et 8° ss., Sté Accès Finance : dividendes - précompte - champ	58.	report déficitaire - report en arrière des déficits (CGI art. 220 quinquies) - 1° déclaration d'option pour le report en arrière des déficits : réclamation - 2° délai d'exercice de l'option - déclaration obligatoirement souscrite dans le délai de déclaration des résultats (CGI ann. III art. 46 quater-0 W) : non eu égard à sa nature de réclamation - déclaration souscrite dans le délai de réclamation (31 décembre de la deuxième année suivant celle de la réalisation de l'événement qui motive la réclamation) : oui - déclaration d'option souscrite en même temps qu'une déclaration de résultats tardive - événement : naissance du déficit ? RJF n° 3 de mars 2012, §
payée aux fournisseurs - exclusions du droit à déduction - acquisitions intracommunautaires de biens - mécanisme dit du « filet de sécurité » (CGI art. 258 C, II) - opérations triangulaires - acquisition par un assujetti identifié en France d'un bien auprès d'un vendeur établi dans un autre Etat membre, et qui est acheminé directement auprès d'un client établi dans un autre Etat membre sans introduction en France, alors que l'assujetti a donné son numéro d'identification à la TVA en France et que l'opération n'a pas été soumise à la TVA dans l'Etat membre de destination - régime général de déduction non applicable, RJF n° 3 de mars 2012, § 241;  Jugement du TA Montreuil 1er juin 2011 n° 1004530 : rémunérations imposables - notion de salaire - options de souscription ou d'achat d'actions - indemnité versée pour compenser l'impossibilité de lever les options en raison de la rupture du contrat de travail - somme trouvant sa source dans le contrat de travail, RJF n° 3 de mars 2012, § 245.  Arrêt de la CAA Lyon 25 janvier 2011 n° 09LY01053, 2° ch., Salomon : produits de placement à revenu fixe - bons ou contrats de capitalisation et placements de même nature (CGI art. 125-0 A) - perte sur rachat - prise en compte du déficit : non, RJF n° 3 de mars 2012, § 246.  Arrêt du CE 23 décembre 2011 n° 330044, 3° et 8° ss., Sté Accès Finance : dividendes - précompte - champ d'application - produits distribués prélevés sur des sommes non soumises à l'IS au taux normal ou sur les résultats d'exercices clos depuis plus de 5 ans - ordre d'imputation des répartitions sur les résultats (CGI ann. III art. 46 quater-0 D) - imputation sur des bénéfices disponibles - imputation sur des bénéfices incorporés au capital ou aux réserves : oui - règle fiscale distincte de la règle comptable : oui, RJF n° 3 de mars 2012, § 247.	59.	de la Loire : IS - bénéfice imposable - régime des fusions - régime de faveur (CGI art. 210 A) - provisions pour dépréciation de titres inscrites dans la comptabilité de la société absorbée - absence d'imposition chez la société absorbée si inscription au passif de la société absorbante : oui - provisions soumises dans les comptes de la société absorbante au régime des moins-values à long terme : oui - imputation sur les plus-values à long terme
souscription ou d'achat d'actions - indemnité versée pour compenser l'impossibilité de lever les options en raison de la rupture du contrat de travail - somme trouvant sa source dans le contrat de travail, RJF n° 3 de mars 2012, § 245.  Arrêt de la CAA Lyon 25 janvier 2011 n° 09LY01053, 2° ch., Salomon : produits de placement à revenu fixe - bons ou contrats de capitalisation et placements de même nature (CGI art. 125-0 A) - perte sur rachat - prise en compte du déficit : non, RJF n° 3 de mars 2012, § 246.  Arrêt du CE 23 décembre 2011 n° 330044, 3° et 8° ss., Sté Accès Finance : dividendes - précompte - champ d'application - produits distribués prélevés sur des sommes non soumises à l'IS au taux normal ou sur les résultats d'exercices clos depuis plus de 5 ans - ordre d'imputation des répartitions sur les résultats (CGI ann. III art. 46 quater-0 D) - imputation sur des bénéfices disponibles - imputation sur des bénéfices incorporés au capital ou aux réserves : oui - règle fiscale distincte de la règle comptable : oui, RJF n° 3 de mars 2012, § 247.	60.	payée aux fournisseurs - exclusions du droit à déduction - acquisitions intracommunautaires de biens - mécanisme dit du « filet de sécurité » (CGI art. 258 C, II) - opérations triangulaires - acquisition par un assujetti identifié en France d'un bien auprès d'un vendeur établi dans un autre Etat membre, et qui est acheminé directement auprès d'un client établi dans un autre Etat membre sans introduction en France, alors que l'assujetti a donné son numéro d'identification à la TVA en France et que l'opération n'a pas été soumise à la TVA dans l'Etat membre de destination - régime général de déduction non applicable, RJF n° 3 de mars 2012, §
bons ou contrats de capitalisation et placements de même nature (CGI art. 125-0 A) - perte sur rachat - prise en compte du déficit : non, RJF n° 3 de mars 2012, § 246.  Arrêt du CE 23 décembre 2011 n° 330044, 3° et 8° ss., Sté Accès Finance : dividendes - précompte - champ d'application - produits distribués prélevés sur des sommes non soumises à l'IS au taux normal ou sur les résultats d'exercices clos depuis plus de 5 ans - ordre d'imputation des répartitions sur les résultats (CGI ann. III art. 46 quater-0 D) - imputation sur des bénéfices disponibles - imputation sur des bénéfices incorporés au capital ou aux réserves : oui - règle fiscale distincte de la règle comptable : oui, RJF n° 3 de mars 2012, § 247.	61.	souscription ou d'achat d'actions - indemnité versée pour compenser l'impossibilité de lever les options en raison de la rupture du contrat de travail - somme trouvant sa source dans le contrat de travail, RJF n° 3 de mars
d'application - produits distribués prélevés sur des sommes non soumises à l'IS au taux normal ou sur les résultats d'exercices clos depuis plus de 5 ans - ordre d'imputation des répartitions sur les résultats (CGI ann. III art. 46 quater-0 D) - imputation sur des bénéfices disponibles - imputation sur des bénéfices incorporés au capital ou aux réserves : oui - règle fiscale distincte de la règle comptable : oui, RJF n° 3 de mars 2012, § 247.	62.	bons ou contrats de capitalisation et placements de même nature (CGI art. 125-0 A) - perte sur rachat - prise en
64. Jugements du TA Lyon 28 juin 2011 n° 0907482, 6° ch., Appeyroux , TA Lyon 28 juin 2011 n° 0907481, 6° ch.,	63.	d'application - produits distribués prélevés sur des sommes non soumises à l'IS au taux normal ou sur les résultats d'exercices clos depuis plus de 5 ans - ordre d'imputation des répartitions sur les résultats (CGI ann. III art. 46 quater-0 D) - imputation sur des bénéfices disponibles - imputation sur des bénéfices incorporés au
	64.	Jugements du TA Lyon 28 juin 2011 n° 0907482, 6e ch., Appeyroux , TA Lyon 28 juin 2011 n° 0907481, 6e ch.,

	Fougeirol : plus-values de cession de droits sociaux (CGI art. 150-0 A : régime antérieur au 1-1-2006) - notion de cession à titre onéreux - rachat par une société de personnes de ses propres parts suivi d'une annulation des parts - gain net imposé au titre des plus-values de cession de droits sociaux, RJF n° 3 de mars 2012, § 248.
65.	Arrêts du CE 23 décembre 2011 n° 324621, 9° et 10° ss., min. c/ Warnod , CE 23 décembre 2011 n° 324622, 9° et 10° ss., min. c/ Nikolov , CE 23 décembre 2011 n° 324623, 9° et 10° ss., min. c/ Legrand , CE 23 décembre 2011 n° 324624, 9° et 10° ss., min. c/ Boccara-Baumer, CE 23 décembre 2011 n° 324620, 9° et 10° ss., min. c/ Decurninge : plus-values de cession de droits sociaux (CGI art. 160, abrogé à compter du 1-1-2000) - 1° année d'imposition : année de cession - vente parfaite au sens C. civil art. 1583 - 2° complément de prix en fonction d'éléments relatifs à des exercices postérieurs à l'exercice de cession : plus-value imposable au titre de l'année civile de la cession - 3° différend postérieur à la cession sur le montant du complément de prix : sans incidence, RJF n° 3 de mars 2012, § 249.
66.	Arrêt de la CAA Douai 6 octobre 2011 n° 10DA00322, 3° ch., Prodel : plus-values de cession de droits sociaux (CGI art. 160, abrogé à compter du 1-1-2000) - échange de droits sociaux résultant d'une fusion, d'une scission ou d'un apport (CGI art. 160, I ter-4) - report d'imposition de plus-values - demande formulée dans les déclarations spéciales de plus-values, dont l'une n'est pas signée - demande non formulée dans la déclaration d'ensemble des revenus - demande expresse (oui), RJF n° 3 de mars 2012, § 251.
67.	Arrêt de la CAA Nancy 8 décembre 2011 n° 10NC01337, 2° ch. : plus-values (régime issu de la LF 2004) - calcul de la plus-value - cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière (CGI 150 UB) - prix d'acquisition des parts - majoration de la quote-part de plus-value non imposable réalisée par la société (oui), RJF n° 3 de mars 2012, § 252.
68.	Arrêt de la Cass. com. 29 novembre 2011 n° 11-14.460 (n° 1202 F-D), Sté Clinique Matignon : principes généraux - visites domiciliaires (LPF art. L 16 B) - contentieux - loi du 4-8-2008 art. 164 - contestation de la régularité des opérations - saisie de documents en rapport avec la fraude présumée - documents pour partie utiles à la preuve de la fraude recherchée - document à caractère privé concernant pour partie une société associée de la clinique dont la fraude est présumé, RJF n° 3 de mars 2012, § 261.
69.	Arrêt du CE 30 décembre 2011 n° 322489, 10° et 9° ss., Rigat : principes généraux - visites domiciliaires (LPF art. L 16 B) - obligation de restitution des pièces et documents saisis ou de leur reproduction à l'occupant des locaux avant l'engagement d'un contrôle - défaut de restitution : inopposabilité des informations recueillies, RJF n° 3 de mars 2012, § 262.
70.	Arrêt du CE 30 décembre 2011 n° 330940, 8° et 3° ss., Motte-Sauvaige : redressement - abus de droit - LPF art. L 64 - notion - acte fictif - donation-partage de titres suivie de leur cession immédiate à une société civile familiale contrôlée par le donateur - portée des clauses de la donation - absence d'intention libérale : non - rapidité de la cession des titres par les donataires : sans incidence sur le caractère de la donation - conséquence de l'absence d'abus de droit : plus-values placées en report d'imposition purgées par la donation - nécessité de rechercher le but exclusivement fiscal de l'opération dans son ensemble : non, RJF n° 3 de mars 2012, § 278.
71.	Arrêt du CE QPC 15 décembre 2011 n° 327204, 10° et 9° ss., Ardoin : question prioritaire de constitutionnalité - jurisprudence administrative - renvoi au Conseil constitutionnel : oui - question présentant un caractère sérieux - pénalité de 40 % (CGI art. 1759 devenu 1758) pour omission de déclaration du transfert de sommes à l'étranger ou en provenance de l'étranger (CGI art 1649 A et 1649 quater A) - moyen tiré de l'atteinte aux principes de proportionnalité et d'individualisation des peines garantis par l'article 8 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789? RJF n° 3 de mars 2012, § 286.
72.	Arrêt de la Cass. com. 13 décembre 2011 n° 11-11.951 (n° 1261 F-PB), DGFiP c/ Sté 13/15 et 17 rue du

	Commerce : mutations à titre onéreux - régime des marchands de biens (CGI art. 1115 avant loi 2010-237 du 9-3-2010) - option postérieure pour le régime de la TVA immobilière (CGI art. 1594-0 G, avant loi 2010-237 du 9-3-2010) - conditions - engagement avant échéance du délai de revente, RJF n° 3 de mars 2012, § 319.
73.	Arrêt de la Cass. com. 29 novembre 2011 n° 10-26.060 (n° 1185 F-D), Sté Rapée Bercy : contrôle et redressement - abus de droit - conditions (avant loi 2008-1443 du 30-12-2008) - but exclusivement fiscal - apport d'un parking à une société suivi de la cession des parts de cette dernière, RJF n° 3 de mars 2012, § 322.
74.	Arrêt de la CJUE 8 décembre 2011 aff. 157/10, 1° ch., Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA : droit de l'Union européenne - application fiscale des articles du traité instituant la Communauté économique européenne - art. 67 (libre circulation des capitaux) - impossibilité de déduire de l'impôt sur les sociétés le montant de l'impôt dû dans d'autres Etats membres sur des revenus obtenus sur leur territoire lorsque ces montants ne sont pas effectivement payés en vertu d'une exemption, d'un allégement ou de tout autre avantage fiscal - violation : non – condition, RJF n° 3 de mars 2012, § 329.
75.	Arrêt de la Cour de cassation du 21 février 2012, n° 11-12456 : Taxe de 3% - Société exerçant l'activité de loueur de meublé, RF n° 3439 du 15 mars 2012, pp. 3-4. Document à télécharger

# Législation française

Décret n° 2012-359 du 14 mars 2012 fixant les obligations déclaratives en cas de cession de titres de participation détenus depuis moins de deux ans entre sociétés liées, JORF du 16 mars 2012. <u>Document à télécharger...</u>

### Fiscalité internationale et communautaire

77.	Directive 2012/6/UE du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2012 modifiant la directive 78/660/CEE du Conseil concernant les comptes annuels de certaines formes de sociétés en ce qui concerne les microentités, JOUE du 21 mars 2012. Document à télécharger
78.	Taxe sur les transactions financières et Suisse au cœur du débat avec M. Semeta, Communiqué du Parlement européen du 20 mars 2012, Site du Parlement européen. <u>Document à télécharger</u>

#### B.O.I

79.	4 B-1-12 n° 34 du 21 mars 2012 : Plus-values et moins-values (BIC, IS, Dispositions communes). Exonération des plus-values de cession de bateaux affectés au transport fluvial de marchandises. Commentaires de l'article 22 de la loi de finances rectificative pour 2011. Document à télécharger
80.	5 I-4-12 n° 34 du 21 mars 2012 : Revenus de capitaux mobiliers. Dividendes. Exclusion des bénéfices exonérés distribués par les sociétés d'investissements immobiliers cotées (SIIC) et par les sociétés de placement à prépondérance immobilière à capital variable (SPPICAV) du bénéfice de l'abattement de 40%. Plan d'épargne en

	actions (PEA). Emplois inéligibles. Inéligibilité des titres de SIIC et de sociétés foncières enropéennes cotées présentant des caractéristiques similaires ou soumises à une réglementation équivalente à celles des SIIC. Commentaires de l'article 8 de la loi de finances pour 2012 (n° 2011-1977 du 28 décembre 2011). Document à télécharger
81.	7 S-2-12 n° 34 du 21 mars 2012 : Impôt de solidarité sur la fortune. Assiette. Exonération partielle des parts ou actions de sociétés faisant l'objet d'un engagement collectif de conservation. Commentaires d'ensemble du dispositif. Document à télécharger
82.	4 H-3-12 n° 33 du 20 mars 2012 : Impôt sur les sociétés. Dispositions particulières. Régime fiscal des groupes de sociétés. Répartition de la charge d'impôt sur les sociétés entre sociétés membres du groupe. Document à télécharger
83.	5 B-13-12 n° 33 du 20 mars 2012 : Impôt sur le revenu. Impôt de solidarité sur la fortune. Allégement des obligations déclaratives des ayants droit du défunt au titre de l'année du décès. <u>Document à télécharger</u>
84.	5 I-3-12 n° 33 du 20 mars 2012 : Plan d'épargne en actions (PEA). Conditions de fonctionnement du plan. Conséquences du transfert hors de France du domicile fiscal du titulaire du plan. Conséquences de l'arrêt du Conseil d'Etat du 2 juin 2006 (n° 275416, 3ème et 8ème sous-sections, Chauderlot). Document à télécharger
85.	6 C-4-12 n° 33 du 20 mars 2012 : Impôts directs locaux. Evaluation des terrains et des bâtiments industriels. Valeur locative retenue pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et la contribution économique territoriale. Conditions d'application de la méthode comptable et de la méthode particulière (article 101 de la loi n° 2008-1443 du 30 décembre 2008 de finances rectificative pour 2008). Document à télécharger
86.	6 E-5-12 n° 33 du 20 mars 2012 : Impôts directs locaux. Evaluation des terrains et des bâtiments industriels. Valeur locative retenue pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et la contribution économique territoriale. Conditions d'application de la méthode comptable et de la méthode particulière (article 101 de la loi n° 2008-1443 du 30 décembre 2008 de finances rectificative pour 2008). Document à télécharger
87.	6 F-1-12 n° 33 du 20 mars 2012 : Taxe sur les surfaces commerciales. Champ d'application. Fait générateur et exigibilité. Taux. Obligations. <u>Document à télécharger</u>
88.	7 G-2-12 n° 33 du 20 mars 2012 : Droits de mutation à titre gratuit. Tarifs et liquidation des droits. Augmentation des taux applicables aux deux dernières tranches d'imposition pour les successions et donations en ligne directe et aux donations entre époux et partenaires liés par un pacte civil de solidarité. Aménagement du délai de rappel fiscal des donations. Aménagement des réductions de droits de donation liées à l'âge du donateur. Déclaration et enregistrement des dons manuels. Dons de sommes d'argent. Assurance-vie. Droit de partage. Commentaires des articles 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de la loi de finances rectificative pour 2011 (n° 2011-900 du 29 juillet 2011) et de l'article 4 de la loi de finances pour 2012 (n° 2011-1977 du 28 décembre 2011). Document à télécharger
89.	4 H-5-12 n° 32 du 16 mars 2012 : Régime fiscal applicable aux mutuelles et à leurs unions régies par les livres I et III du code de la mutualité. IS. IFA. CET. TVA. Dispositions diverses. Document à télécharger